

Des dizaines de dents de félins saisies dans des bijouteries



Dents de félin découvertes dans une bijouterie
Crédit : SD973 / OFB

En décembre, les inspecteurs de l'environnement du service départemental de l'OFB de Guyane ont perquisitionné 3 bijouteries de l'île de Cayenne. Ils y ont saisi près de 60 dents ou griffes d'espèces animales guyanaises (jaguar, puma, tapir, caïman noir, pécaris). Le commerce de tout ou partie de ces espèces sauvages de Guyane est interdit ou soumis à réglementation.

Dans le cadre d'une enquête judiciaire initiée au mois de novembre, suite à un signalement anonyme, les inspecteurs de l'environnement ont réalisé plusieurs surveillances en civil dans les bijouteries de Cayenne.

A la veille des fêtes de fin d'année, les agents ont mené 3 perquisitions dans des établissements pré-identifiés. Ils y ont découvert 49 dents de félins, 6 dents de pécaris, 2 griffes de jaguar, 1 dent de tapir et 1 dent de caïman noir. Certaines avaient été déposées par des particuliers pour que le bijoutier réalise un montage en or. D'autres étaient directement achetées par le commerçant pour être revendues, par la suite, sous forme de bijoux.

Les bijoutiers ont tous été entendus par les enquêteurs et sont poursuivis pour achat, mise en vente, vente, cession irrégulière, utilisation d'une espèce animale protégée et/ou inscrite à la CITES.

Ils ont tous été convoqués en justice dans le cadre d'une ordonnance pénale dont les montants d'amende varient entre 1500 euros et 4000 euros d'amende avec confiscation de toute la marchandise.



Une soixantaine de dents ou griffes saisies
Crédit : SD973/OFB

Office français de la biodiversité

Service départemental de Guyane
19 rue des Ixoras
Quartier Cogneau Larivot
97351 Matoury
guyane.ofb.fr

Contact presse

Petiteau Fanny / 06 94 45 79 15
fanny.petiteau@ofb.gouv.fr

Ripaud Jérémie / 06 94 20 53 20
jeremie.ripaud@ofb.gouv.fr